

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

2023 / 01/031

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural »

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question,

La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié à la Collectivité de Corse un rôle stratégique dans différents domaines comme l'orientation professionnelle, la mise en place du conseil en évolution professionnelle, l'organisation d'un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais également la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Ainsi, la Collectivité de Corse coordonne, en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes décrocheurs. Ces derniers sont accompagnés de la manière suivante :

- les jeunes décrocheurs sont repérés par leurs établissements et transmis informatiquement à l'Éducation nationale ;
- le système informatique de l'Éducation nationale (SIEI) après vérification, établit une liste nominative des décrocheurs pour la Corse ;

- la liste des décrocheurs est envoyée sur une plateforme virtuelle de travail commun entre les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les missions locales.
- les services de l'académie de Corse effectuent une nouvelle vérification et transmettent la liste consolidée aux missions locales par territoire.
- Les décrocheurs sont contactés par les structures, un suivi personnalisé leur est proposé à travers un accompagnement et des solutions (emploi, formation, apprentissage...).

La conduite de cette politique partenariale et collective se structure autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes.

Aujourd'hui, afin d'être le plus efficace possible et dans l'objectif de remédier à certaines difficultés, la Collectivité de Corse souhaite impulser une nouvelle dynamique afin de proposer une nouvelle stratégie de prise en charge plus efficace des décrocheurs scolaires.

Les pistes actuelles de travail mises en évidence sont les suivantes :

- étudier la faisabilité d'un outil territorial de recensement et de suivi des décrocheurs permettant de pallier les insuffisances de la liste nationale ;
- réorganiser le travail de repérage en élargissant la vérification de la liste nationale aux autres acteurs du décrochage (compétence dévolue au Président du Conseil exécutif de Corse) afin d'aboutir à une liste partagée, plus fiable et plus complète. ;
- améliorer le travail de suivi des décrocheurs par la mise en place d'un service bien identifié composé d'assistants de plates-formes, chargé du suivi personnalisé de chaque décrocheur jusqu'à ce que sa situation soit stabilisée ;
- apporter un soutien aux projets dans le rural aux accompagnements scolaires et périscolaires ;
- apporter un soutien aux projets d'accompagnement et de préparation des élèves à l'entrée à l'Université.

Le travail et la réflexion en cours menée par les services de la Collectivité et l'ensemble des partenaires impliqués pourraient ainsi déboucher sur une nouvelle contractualisation s'articulant autour de 3 axes :

1. la prévention du décrochage ;
2. le repérage des décrocheurs ;
3. la remédiation.

Le dispositif expérimental « *territoires éducatif ruraux* » mis en place par l'Éducation nationale et visant à mettre en synergie les acteurs d'un bassin de vie (un collège et les écoles du bassin de recrutement) autour d'un projet éducatif est observée dans le cadre de la réflexion menée. À ce jour, les difficultés à fédérer et à mobiliser, le manque de temps et de moyens, une difficile gouvernance nécessitent sans doute d'attendre une évaluation plus fine de ce dispositif de lutte contre les inégalités territoriales.

Sans ignorer cette initiative, il apparait aujourd'hui nécessaire de structurer globalement notre action pour la jeunesse, permettant *de facto* de lutter contre le décrochage scolaire.

Il s'agit donc de renouveler la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi, avec l'ensemble de nos partenaires et de façon transversale :

- d'améliorer la prise en charge des élèves dans les territoires en situation d'isolement géographique ou de déclin démographique ;
- d'accompagner le développement de l'attractivité des territoires en lien avec l'école par des mesures visant à élever le niveau général des élèves ;
- d'encourager et faciliter leur ambition et leur mobilité ;
- de garantir à tous les jeunes dont les ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur propre avenir.

Ce travail déjà initié et présenté dans le cadre du Pattu per a Ghjuventù ,sous le pilotage de ma collègue Conseillère exécutive Lauda Guidicelli Sbraggia, a vocation à être amélioré et amplifié dans les mois à venir.

Je vous remercie.